

## **Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques**

**Troisième session spéciale – Élaboration de la proposition de base pour la conférence diplomatique en vue de la conclusion et de l’adoption d’un traité sur le droit des dessins et modèles (DLT)**  
**Genève, 2 – 6 octobre 2023**

### **ACCRÉDITATION D’UN OBSERVATEUR**

*Document établi par le Secrétariat*

1. L’annexe du présent document contient des informations sur une organisation non gouvernementale qui a demandé l’octroi du statut d’observateur auprès du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT), conformément au règlement intérieur du SCT (voir le paragraphe 6 du document SCT/1/2).

2. *Le SCT est invité à approuver la représentation, au cours de ses sessions, de l’organisation non gouvernementale visée dans l’annexe du présent document.*

[L’annexe suit]



International  
Olympic  
Committee

Département des affaires juridiques

**Organisation Mondiale de la Propriété  
Intellectuelle**

**À l'attention de :** Marcus Höpperger,  
secrétaire du Comité permanent  
du droit des marques,  
des dessins et modèles industriels et des  
indications géographiques  
34, chemin des Colombettes  
1211 Genève  
Suisse

Lausanne, le 27 janvier 2023

**Statut d'observateur auprès du SCT**

Cher Marcus,

L'objet de la présente est de demander l'accréditation en qualité d'observateur auprès du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

En guise d'introduction, veuillez noter que le Comité international olympique (CIO) est une organisation internationale non gouvernementale à but non lucratif, de durée illimitée, sous la forme d'une association ayant le statut de personne morale, reconnue par le Conseil fédéral suisse et dont le siège est à Lausanne (Suisse).

La mission du CIO est de promouvoir l'olympisme à travers le monde et de diriger le Mouvement olympique. Il joue un rôle de catalyseur de la collaboration entre tous les membres de la famille olympique, des athlètes aux comités nationaux olympiques (CNO), en passant par les fédérations sportives internationales, les comités d'organisation des Jeux olympiques, les partenaires olympiques, les partenaires dans le monde des médias et les organisations du système des Nations Unies. Investi de cette mission, il : i) assure la tenue régulière des Jeux olympiques, ii) apporte son soutien à toutes les organisations membres du Mouvement olympique et iii) encourage vivement, par des moyens appropriés, la promotion des valeurs olympiques. En outre, il est régi par des règles éthiques très strictes.

Le CIO utilise stratégiquement ses droits de propriété intellectuelle pour générer des recettes qui sont redistribuées à travers l'ensemble du Mouvement olympique. Ces fonds générés par la propriété intellectuelle favorisent également le sport dans les pays émergents et permettent à un maximum de personnes dans le monde de profiter des Jeux olympiques.

Le CIO finance ses activités, remplit sa mission et atteint ses objectifs grâce à ses activités de parrainage, à la vente de droits de retransmission dans les médias et à la concession de licences, contrôle et limite la commercialisation des Jeux et s'assure du soutien des partenaires marketing des Jeux olympiques.

En outre, le CIO est l'organisation bénéficiaire du Traité de Nairobi concernant la protection du symbole olympique, adopté à Nairobi le 26 septembre 1981 et administré par l'OMPI. Le CIO est également l'un des bénéficiaires de la Politique de protection des identificateurs des OIG et des OING dans tous les gTLD de l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) (ci-après dénommée "politique de l'ICANN"), adoptée par le Conseil d'administration de l'ICANN le 30 avril 2014 et le 27 janvier 2019.

Nous précisons également que le CIO s'est vu octroyer le statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies le 19 octobre 2009.

Enfin, vous pouvez communiquer avec le CIO en la personne de :

Carlos Castro, Responsable de la propriété intellectuelle, (ou la ou les personnes ayant un titre/rôle équivalent)  
Maison olympique  
1007 Lausanne, Suisse  
+41 (0) 21 621 6111  
[carlos.castro@olympic.org](mailto:carlos.castro@olympic.org)  
[www.olympics.com](http://www.olympics.com)

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.



**Carlos Castro**  
Responsable de la propriété intellectuelle



**Marianne Wuthrich**  
Responsable des marques

---

<sup>i</sup> En français : Comité international olympique (CIO) en espagnol : Comité Olímpico Internacional (COI).

[Fin de l'annexe et du document]